



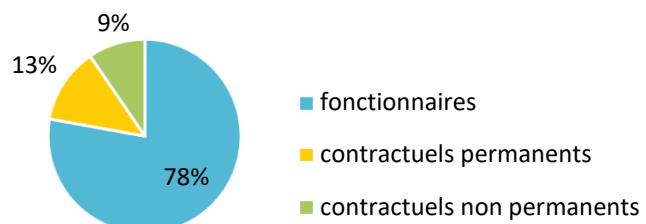
## METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales.fr](http://www.bs.donnees-sociales.fr) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

**Effectifs**

→ **1 758 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > **1 369 fonctionnaires**
- > **222 contractuels permanents**
- > **167 contractuels non permanents**



→ **32 % des contractuels permanents en CDI**

→ **6 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont 2 contractuels**

→ **Précisions emplois non permanents**

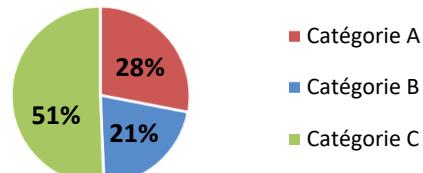
- ⇒ 5 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 72 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

**Caractéristiques des agents permanents**

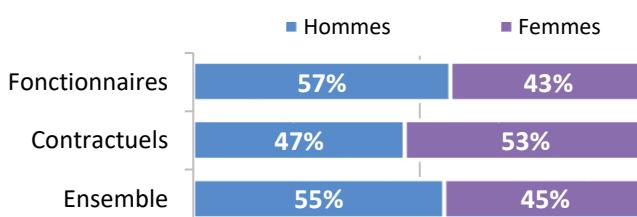
→ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	34%	41%	35%
Technique	60%	53%	59%
Culturelle	6%	5%	6%
Sportive	0%		0%
Médico-sociale	0%		0%
Police			
Incendie			
Animation	0%		0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

→ **Répartition des agents par catégorie**



→ **Répartition par genre et par statut**

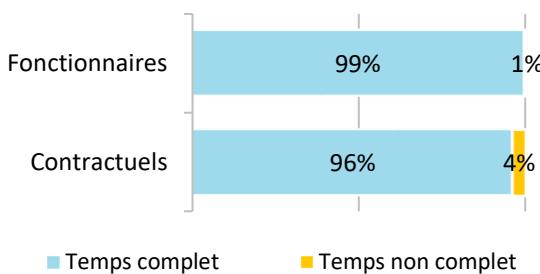


→ **Les principaux cadres d'emplois**

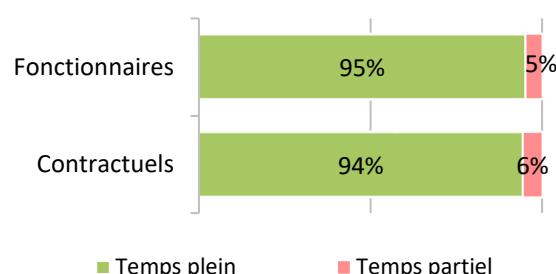
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	27%
Ingénieurs	14%
Adjoints administratifs	12%
Attachés	11%
Rédacteurs	11%

## — Temps de travail des agents permanents —

### ► Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ► Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	6%	33%
Technique	0%	2%

### ► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

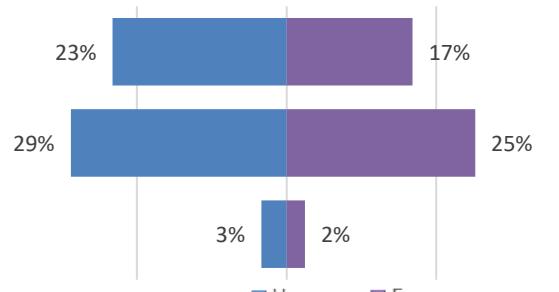
1% des hommes à temps partiel  
10% des femmes à temps partiel

## — Pyramide des âges —

### ► En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,23
Contractuels permanents	40,41
Ensemble des permanents	46,28
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	32,95

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

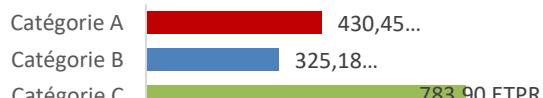
## — Équivalent temps plein rémunéré —

### ► 1 653,42 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 1 336,72 fonctionnaires
- > 202,81 contractuels permanents
- > 113,89 contractuels non permanents

3 009 224 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## — Positions particulières —

- > 8 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 3 agents en congés parental
- > 42 agents en disponibilité

- > 15 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 6 agents détachés au sein de la collectivité
- > 19 agents détachés dans une autre structure
- > 11 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

- En 2024, 158 arrivées d'agents permanents et 85 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
1 518 agents	1 591 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗ 1,2%
Contractuels	↗ 34,5%
Ensemble	↗ 4,8%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	40%
Mutation	26%
Démission	20%
Fin de contrats remplacants	8%
Fin de détachement	2%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	49%
Transfert de compétence	16%
Voie de mutation	14%
Recrutement direct	13%
Voie de détachement	4%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

- 19 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 47% des nominations concernent des femmes

- 16 lauréats d'un examen professionnel nommés

dont 40% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 85 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- 714 avancements d'échelon et 73 avancements de grade

dont 42,4 % femmes  
dont 67,1 % de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

- 5 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	5	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Incroyances, violences, insultes, harcèlement moral	60%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	40%

## Budget et rémunérations

### ► Les charges de personnel représentent 17,51 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>612 084 351 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>107 177 518 €</b>	<b>Soit 17,51 % des dépenses de fonctionnement</b>
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	61 120 832 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	14 616 486 €	
IFSE :	10 524 319 €	3 051 947 €
CIA :	2 757 092 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	607 889 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	258 670 €	
Supplément familial de traitement :	475 222 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

### ► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	<b>Catégorie A</b>		<b>Catégorie B</b>		<b>Catégorie C</b>	
	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>
Administrative	55 599 €	47 060 €	37 584 €	30 123 €	32 328 €	s
Technique	56 941 €	48 965 €	38 669 €	34 514 €	33 973 €	28 269 €
Culturelle	48 077 €	50 609 €	33 512 €	31 630 €	32 354 €	
Sportive			s			
Médico-sociale		s				
Police						
Incendie						
Animation			s			
<b>Toutes filières</b>	<b>55 662 €</b>	<b>48 125 €</b>	<b>37 788 €</b>	<b>32 534 €</b>	<b>33 490 €</b>	<b>30 458 €</b>

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

### ► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 23,91 %

<b>Part des primes et indemnités sur les rémunérations :</b>	
<b>Fonctionnaires</b>	<b>23,29%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>27,63%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>23,91%</b>

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 26719,3 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ 671,97 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

### ► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	10 938 €	2 115 €	16%	15 334 €	2 105 €	12%	9 527 €	2 469 €	21%	12 325 €	2 807 €	19%
Catégorie B	5 893 €	1 364 €	19%	6 691 €	1 828 €	21%	5 081 €	1 825 €	26%	6 318 €	1 993 €	24%
Catégorie C	4 263 €	1 428 €	25%	4 223 €	1 663 €	28%	6 238 €	2 104 €	25%			

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

## Absences

► En moyenne, 26,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 10,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,87%	2,07%	3,62%	0,58%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,27%	2,97%	6,67%	0,58%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,72%	3,51%	7,13%	0,63%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 37,1 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

► 73 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 4,2 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 46 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

### ASSISTANTS DE PRÉVENTION

10 assistants de prévention désignés dans la collectivité  
5 conseillers de prévention

### FORMATION

5 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 123 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 14 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 95 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 77 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 305 121 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

### DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 498 980 €

### DOCUMENT DE PRÉVENTION

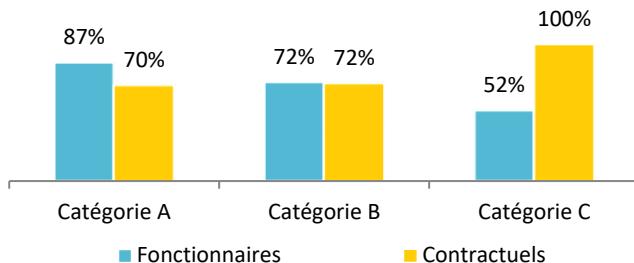
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

## Formation

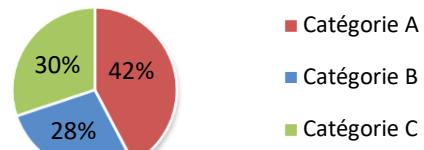
En 2024, 74,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



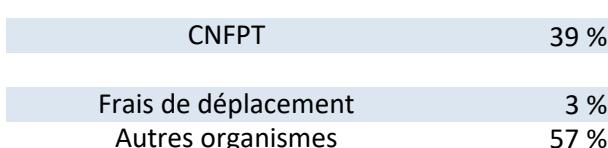
3 984 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

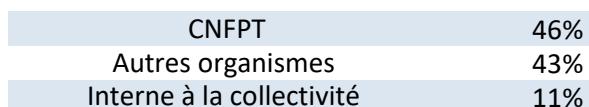


Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 2,5 jours par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



## Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
<b>Montant global des participations</b>	<b>285 015 €</b>	<b>80 493 €</b>
<b>Montant moyen par bénéficiaire</b>	<b>275 €</b>	<b>75 €</b>

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

Jours de grève

298 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

5 réunions en 2024 dans la collectivité  
3 réunions de la F3SCT

Commissions Administratives Paritaires

4 réunions en 2024 dans la collectivité

## — Précisions méthodologiques —

### ► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### ► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

#### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### ► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.